

Séance du 04 avril 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 0
dont représentés : 6
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Date de la convocation

27/03/2023

Date de publication

11/04/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS

Pouvoirs : P. DEMOUGE à J-L. SALORT, A. FESSLER à C. CANAL, G. MICLO à J-P. BRINGARD, E. WILLEMAIN à C. CODDET, A. ZIEGLER à J. GROSCLAUDE, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 046-2023

Objet : Finances - budget primitif 2023 - budget principal

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36, L5217-10-6 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°025-2023 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 du budget principal,
- la délibération n°030-2023 relative à l'approbation des comptes administratifs du budget principal,
- la délibération n°035-2023 relative à l'affectation de résultats du budget principal 2022,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget principal suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	1 569 145,00	1 569 145,00
012	Charges de personnel	0,00	3 868 268,00	3 868 268,00
014	Atténuations de produits	0,00	554 142,89	554 142,89
65	Autres charges de gestion	0,00	3 629 870,00	3 629 870,00
66	Charges financières	0,00	147 972,94	147 972,94
67	Charges spécifiques	0,00	9 985,00	9 985,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	33 136,86	33 136,86
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	937 295,23	937 295,23
023	Virement à section d'investissement	0,00	1 448 102,32	1 448 102,32
Total		0,00	12 197 918,24	12 197 918,24

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
013	Atténuation de charges	0,00	70 014,00	70 014,00
70	Produits des activités	0,00	2 870 991,00	2 870 991,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 367 985,01	5 367 985,01
74	Dotations, subventions et participations	0,00	2 120 124,00	2 120 124,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	87 292,50	87 292,50
77	Produits exceptionnels	0,00	9 172,00	9 172,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	678 135,79	678 135,79
002	Solde d'exécution reporté	0,00	2 679 295,32	2 679 295,32
Total		0,00	13 883 009,62	13 883 009,62

Solde de la section de fonctionnement : 1 685 091,38

Dépenses**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	60 707,80	110 423,00	171 130,80
204	Subventions d'équipement versées	47 555,58	225 846,11	273 401,69
21	Immobilisations corporelles	30 280,96	399 222,14	429 503,10
OP20	MSP Giromagny	0,00	155 914,52	155 914,52
OP21	Réhabilitation Etueffont	0,00	39 600,00	39 600,00
OP22	Papy'llons	0,00	459 106,73	459 106,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	435 548,26	435 548,26
27	Autres immobilisations financières	0,00	139 440,00	139 440,00
040	Opération d'ordre entre sections	0,00	678 135,79	678 135,79
001	Solde d'exécution reporté	0,00	508 590,18	508 590,18
Total		138 544,34	3 151 826,73	3 290 371,07

Recettes**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
13	Subventions d'investissement	240 301,80	30 000,00	270 301,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	584 671,72	584 671,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	40 000,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	10 000,00	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	937 295,23	937 295,23
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 448 102,32	1 448 102,32
040	Opération d'ordre entre sections	0,00	937 295,23	937 295,23
Total		240 301,80	3 050 069,27	3 290 371,07

Solde de la section d'investissement : 0,00

Il précise par ailleurs que la nomenclature budgétaire et comptable M57 offre plus de souplesse que la M14, puisqu'elle autorise l'assemblée à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. En pareil cas, l'exécutif doit informer l'assemblée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire de procéder au besoin, à de tels ajustements, dans la limite ouverte par le législateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget principal, par nature et par chapitres ou opérations, tel que proposé par Monsieur le Président,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2 – Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Eric PARROT